

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 OCT. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 septembre (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO,

Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,

Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOUd, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

01 - 23 Septembre 2010

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 modifiées par la loi du 17/02/2009,

VU la délibération n°01 du 29 mars 2008 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal complétée par la délibération n°02 du 04 septembre 2008,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur :

- L'opportunité de fixer un seuil à la délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 30 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M. CHARLES)

APPROUVE L'opportunité de fixer un seuil à la délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

MODIFIE l'alinéa 2° de la délibération n°01 du conseil municipal du 29 mars 2008, dans les termes suivants :

2°) DE PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite inférieure à 193 000 €HT,



Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

